

COMMUNE DE VASLES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2014

Nombre de Membres : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'An Deux Mil Quatorze le Vingt Sept Octobre à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jean-Marc GIRET, Maire.

Date de Convocation : 21 Octobre 2014

PRESENTS : Jean-Marc GIRET, Adélaïde BIGUET, Olivier ROY, Denis CASPAR, Guillaume PARNAUDEAU, Ingrid VEILLON, Franck DADU, Sandrine FOUQUET-GRASSET, Sylvie BODIN, Sébastien PROUTIERE, Élodie BARCQ, Alain MASSÉ, Loréna GONZALEZ, Patrice FLEURY, Mickaël TIFFENEAU, Mireille MOUFFRANC et Bertrand FILLON

EXCUSEES : Séverine ROMÉRO (pouvoir à Sylvie BODIN) et Marie-Angèle PIED (pouvoir à Mireille MOUFFRANC)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mireille MOUFFRANC

.Quelques remarques sont faites sur le précédent compte rendu :

- Mireille Mouffranc demande que les remarques faites par les conseillers lors du conseil municipal soient mentionnées sur le compte rendu.
- Mickaël Tiffeneau fait remarquer que l'économie sur les indemnités d'élus doit être calculée sur 66 mois au lieu du 72 mois ce qui fait une économie de 31.485,96 €.
- Bertrand Fillon rappelle qu'il avait demandé la convention initiale signée avec la société Amorgreen avant de prendre une décision sur l'avenant et qu'il ne l'a pas eu.

.Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 7 Octobre 2014 à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour, 1 abstention et 2 contre.

.Le Secrétaire de séance est nommé à l'unanimité : Mireille MOUFFRANC.

1°) Vote nominatif

Jean-Marc Giret fait lecture de l'article L2121-21 du CGCT

.Sébastien Proutière et Mireille Mouffranc estiment que le vote nominatif peut être demandé sur certain sujet.

Jean-Marc Giret propose de passer au vote pour un vote nominatif pour ce conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote contre un vote nominatif pour ce conseil à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix contre et 3 pour.

.Bertrand Fillon interroge Jean-Marc Giret sur sa position dans cette nouvelle majorité alors que lui-même avait fait cette demande quand il était dans l'opposition. Jean-Marc Giret lui répond que son choix à changer et qu'il refusera à chaque Conseil le vote nominatif

2°) DUP : La Grange Guilbard

.Guillaume Parnaudeau fait part de son entretien avec Laurent Guilbard au sujet du rachat de sa grange. M. Guilbard doit apporter en Mairie les documents attestant son estimatif pour le coût de sa grange.

.Un rendez-vous est pris avec l'EPFPC, le jeudi 13 novembre, afin d'évoquer les suites à donner pour ce dossier.

.La décision sur la poursuite de la DUP de la Grange Guilbard est donc repoussée à un prochain Conseil.

.Mireille Mouffranc demande si en tant que membre de la commission, elle peut y assister. Guillaume Parnaudeau précise qu'il s'agit plus d'une réunion « d'état des lieux » dans un premier temps. La présence de la commission n'est donc pas nécessaire.

3°) Subvention OGEC : Loi Carle

.Ingrid Veillon présente la demande de subvention d'un établissement accueillant des élèves de classes spécialisées. Cet établissement ayant accueilli un élève de Vasles pendant deux années (2012 et 2013), la demande de subvention est de 500€/an. La compétence scolaire étant communautaire, cette demande a été transmise à la CCPG. Nous n'avons eu aucun retour à ce jour.

.Ce point est donc ajourné dans l'attente du retour de la CCPG

4°) Remplacement Bernard DUQUENEL

.Ingrid Veillon informe le Conseil que Bernard Duquenel est en arrêt de travail depuis le 8 octobre jusqu'au 4 novembre dans un premier temps. Cependant, son état de santé nécessite une (ou plusieurs) intervention(s) chirurgicale(s). Elle doit le rencontrer prochainement pour faire un point avec lui.

.Son absence fait faute dans l'organisation du travail.

.Certains élus et les services techniques ont rencontré Alexandre Fourré qui a déjà fait une période de travail sur la commune avec Gilles Quéreux et qui a donné entière satisfaction. Ce jeune homme de 23 ans fait preuve d'une bonne motivation. Ingrid Veillon propose de le recruter sur un CDD de 2 mois (avec possibilité de prolongation en fonction de l'arrêt de travail de M. Duquenel) sur le temps de travail des agents techniques à cette période de l'année soit 32h/semaine à compter du lundi 3 novembre 2014.

.Mireille MOUFFRANC approuve ce recrutement et rappelle que la commune possède une enveloppe financière pour l'aider à passer son permis de conduire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix Pour et 1 Abstention :

- **DE CREER** un emploi d'Agent Technique de 2^{ème} Classe en CCD de 2 mois (possibilité de prolongation) sur 32h/semaine à compter du Lundi 3 Novembre 2014
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir et à signer le contrat de M. Alexandre Fourré

.Par ailleurs, Ingrid Veillon informe également le Conseil des absences irrégulières de Kévin Brechoteau (en contrat Emploi d'Avenir). Ce dernier convoqué à plusieurs reprises ne s'est jamais présenté. Une rupture anticipée de son contrat de travail pour faute est envisagée à la date anniversaire du contrat soit le 31 décembre 2014

.Mireille Mouffranc demande des nouvelles de Marc Salin, en arrêt de travail depuis le 15 septembre. Ce dernier passe un scanner le 27 octobre et est sous traitement de morphine. Son arrêt de travail est prolongé jusqu'à fin novembre tant l'attente d'un avis chirurgical pour une éventuelle opération.

5°) - Convention la P'tite Boutik

.Adélaïde Biguet rappelle aux conseillers qu'ils étaient destinataires du projet de convention avec l'association. Le but de cette convention est de régulariser la situation quant à la situation de l'agent communal qui travaille à l'Agence Postale et qui fait également des ventes pour l'association. Cette convention est pour une durée de 1 an et prolongée par tacite reconduction.

.Elle rappelle également, qu'actuellement l'association paie un loyer à la Commune pour l'utilisation des locaux. Aucune autre association communale verse un loyer. C'est dans ce cadre que la convention est proposée : locaux mis à disposition gratuitement mais personnel communal mis à disposition contre facturation. Cette compensation financière sera calée sur le loyer actuel et représentera 36h de travail/mois.

.Bertrand Fillon demande si la Commune possède les statuts ainsi que les comptes de l'association.

.Mickaël Tiffeneau précise que cette association nouvellement créée au 1^{er} Janvier 2014, n'a pas encore fait un exercice complet et ne fait pas de bénéfice. Adélaïde Biguet complète en rappelant que l'association a repris aussi la promotion des produits locaux que faisait la Boutique Mouton-Village. Cette promotion locale est un point de la convention.

.Il est précisé que le bâtiment mis à disposition est toujours dans la compétence économique de la CCPG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des suffrages exprimés par 19 Voix :

- **D'ETABLIR** la convention avec la P'tite Boutik
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer cette convention

6°) Convention de mise à disposition de la cantine avec la SARL 2BTech

.Guillaume Parnaudeau a travaillé la convention avec M. BECUE Philippe, gérant de la SARL 2BTech. Ce projet de convention a été envoyé aux conseillers pour information. Le règlement intérieur mentionné dans la convention est distribué aux conseillers pour lecture.

.La convention prévoit une mise à disposition de la cantine du 4 septembre 2014 au 30 septembre 2015. Les fluides de l'ensemble des bâtiments sont à la charge de la Commune.

.Bertrand Fillon estime que la Commune est perdante dans cette convention. Il relie un procès-verbal du 19 Mai 2014 qui prévoit une mise à disposition jusqu'au 30 Septembre 2015 pouvant se prolonger jusqu'à la construction de la nouvelle cantine. Suite à la lecture de la copie de l'acte de vente, qu'il déplore avoir reçu tardivement, il relève la mention d'une convention du 27 Juin 2012. Qu'elle est cette convention ? Il aurait souhaité que ce codicille soit inclus dans l'acte de vente. Il demande à la Commune de prendre l'avis d'un Notaire autre que celui de l'acheteur.

.Mickaël Tiffeneau précise que la convention a été rédigée en dehors de l'acte de vente sur les conseils du Notaire du cabinet de Maître Chauvin de Latillé.

.Jean-Marc Giret rappelle que la question n'est pas de remettre en cause la vente mais de signer la convention de mise à disposition de la cantine. Ingrid Veillon rappelle aussi que les enfants mangent dans cet espace depuis le début de l'année scolaire malgré l'absence de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix Pour, 1 Abstention et 1 Contre :

- **DE SIGNER la convention avec la SARL 2BTech**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention**

.Guillaume Parnaudeau informe le Conseil sur une note reçue de la Sous-Préfecture concernant la demande de subvention. La demande ne peut être retenue que si le projet reste identique à la demande faite initialement c'est-à-dire sur les plans déposés initialement et non ceux proposant un agrandissement de la salle de restauration présenté au Conseil Municipal de Mai dernier.

.Le projet initial jugé trop petit (une salle de 32m²), il est proposé de retirer cette demande et de retravailler sur un projet plus global permettant d'accueillir les deux écoles soit environ 90 enfants et faire 2 services.

.Mireille Mouffranc s'interroge sur l'utilisation de l'ancienne poste. Guillaume évoque une salle de motricité et une garderie. Dossier qu'il faudra travailler avec la CCPG qui en a la compétence.

.Pour information, Sandrine Fouquet-Grasset est la Conseillère Titulaire à la CCPG pour la Commission Vie Scolaire et Elodie Barcq pour la Commission Enfance.

7°) - Décision modificative N°4 au budget principal

.Stéphanie David présente rapidement comment fonctionne un budget communal avec les sections de fonctionnement et d'investissement.

.Elle présente ensuite la proposition de modification budgétaire pour faire face aux dépenses de fin d'année et diverses écritures budgétaires vues avec les services de la trésorerie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		DM 4	RECETTES		DM 4
O12	Charges de personnel	80 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles (dt titres annulés)	10 000,00 €	75	Autres produits	-40 000,00 €
DEPENSES REELLES		90 000,00 €	DEPENSES REELLES		-40 000,00 €
O42	Opérations d'ordre budgétaire (dt dotations aux amortissements)	45 000,00 €			
O23	Virement à la section d'investissement	-175 000,00 €			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-40 000,00 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-40 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		DM 4	RECETTES		DM 4
21	Immo corporelles	22 000,00 €	OP 183	Aménagement urbain	5 000,00 €
21318	autre bâtiment	22 000,00 €	1322	DETR	5 000,00 €
OP 150	Réfection bâtiment communaux	-11 000,00 €	OP 192 Pole Cantine		-70 000,00 €
21318	autre bâtiment	-11 000,00 €	1311	DETR	-70 000,00 €
OP 152	Mairie	10 000,00 €	1641	Emprunt	140 000,00 €
2031	études	10 000,00 €	RECETTES D'EQUIPEMENT		75 000,00 €
OP 160	Mouton Village	-8 000,00 €	O24	Produits des cessions	10 000,00 €
2158	autres installations	-8 000,00 €	RECETTES REELLES		85 000,00 €
OP 188	Voirie rurale	5 000,00 €	O40	Op d'ordre budgétaire	45 000,00 €
2315	travaux	5 000,00 €	28	Amortissements	45 000,00 €
OP 192	Pole cantine	-123 000,00 €	O21	Virement section fct	-175 000,00 €
2031	Etude	-12 000,00 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-45 000,00 €
2158	Autres installations	-91 000,00 €			
2315	Travaux	-20 000,00 €			
DEPENSES D'EQUIPEMENT		-105 000,00 €			
1641	Emprunt	60 000,00 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-45 000,00 €			

Bertrand Fillon déplore que la commission finances ne s'est pas réunie pour préparer cette modification. Jean-Marc indique que cette modification devait se faire rapidement et que le rythme des réunions actuelles n'a pas permis à la commission de se réunir. Pour préparer le BP 2015, la commission se réunira pour prendre le temps d'élaborer le budget prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix Pour et 1 Abstention :

- **DE VALIDER** la décision modificative présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette délibération

8°) - Frais de déplacement des élus

.Denis Caspar propose de rembourser les déplacements kilométriques des Conseillers, des Adjointes et du Maire au-delà de 30 kms aller-retour selon les barèmes en vigueur.

.Mireille Mouffranc trouve normal de rembourser les déplacements des Conseillers mais en ce qui concerne les Adjointes et le Maire, les indemnités doivent couvrir ces frais.

.Bertrand Fillon estime que dans ce cas, il ne fallait pas diminuer les indemnités d'élus.

.Jean-Marc Giret et Ingrid Veillon font remarquer que certains déplacements d'élus étaient remboursés par le passé en plus des indemnités. Mireille demande les justificatifs de ce qu'ils avancent.

.Ingrid Veillon propose qu'un point régulier soit fait à ce sujet auprès du conseil pour montrer qu'aucun abus ne sera fait dans ce domaine. Seuls les remboursements demandés et justifiés seront remboursés, à chacun de voir ce qu'il demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des suffrages exprimés par 14 voix Pour et 5 Abstentions :

- **DE VALIDER** le remboursement des frais kilométriques au-delà de 30 kms aller-retour sur présentation des justificatifs et selon les barèmes en vigueur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette délibération

9°) Commission des impôts directs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque Commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres proposés par Monsieur Le Maire sont au nombre de 12 : 6 titulaires et 6 suppléants :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1 – BLOT Pascal « Le Bois de Montreuil »	1 – GOUBAND Thierry « Le Champ du Poteau »
2 – BERTINEAU Michel 3 Rue des Chênes	2 – FRADIN Jacky N°3 « Le Porteau »
3 – PIGNON Hervé – 'Bois' 31 Rue de la Sayette	3 – FOUQUET Jérôme « La Baillerie »
4 – GUERINEAU Francis 3 Rue des Ajoncs	4 – ROY Olivier N°1 « La Morlière »
5 – VOITIER Serge N°1 « La Baubertière »	5 – CHARRON N°6 « La Bourrelière »
6 – GAUTHIER Daniel Le Bourg Neuf	6 – PIGNON Michel – 'Bois' 5Ter Place St Vivien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 19 voix Pour :

- **APPROUVE** la liste des 12 candidats devant permettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Communale des Impôts Directs.

10°) Admission en non-valeur

.Les services de la Trésorerie de Parthenay nous ont transmis la liste des titres impayés datant de 2005 à 2013 et dont il demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 1.865,52€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix Pour et 1 Abstention :

- **DE VALIDER** l'admission en non-valeur présenté selon les numéros 895872012 et 762630512
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

11°) - Questions diverses

.Permanences des Élus le samedi matin : Denis Caspar informe le Conseil que les permanences reprendront en début d'année 2015. Un tableau avec une permanence d'adjoint va circuler afin qu'un conseiller s'inscrive en doublon.

.Quart d'heure citoyen : Il sera mis en place au Conseil Municipal en début d'année 2015. En fin de Conseil, pendant 20 mn, les personnes du public pourront poser des questions et échanger avec les Conseillers. Dans la mesure du possible, M. le Maire, les Adjoints et les Conseillers répondront aux questions.

.Commission culturelle : Denis Caspar informe le Conseil que la commission se réunira sous 15 jours afin de préparer un planning prévisionnel d'actions culturelles. Une réunion avec les présidents d'associations et les agents est prévue le mercredi 29 octobre afin de faire les présentations et expliquer le fonctionnement de la commission.

.Site internet : Une réflexion est menée au niveau de la CCPG concernant la mise en place de sites internet communaux permettant une communication plus large des informations locales.

Point Maison de Santé :

.Adélaïde Biguet fait un état d'avancement des travaux qui ont débutés. Une réunion de chantier est faite tous les lundis après-midi avec l'architecte, la mairie et les professionnels. Mireille Mouffranc demande à y assister. Ces réunions sont déjà compliquées car denses en intensité de travail avec les professionnels réunis donc Adélaïde refuse.

.Guillaume Parnaudeau informe qu'une convention est en cours d'élaboration avec les professionnels de santé afin d'harmoniser les loyers des professionnels de Ménigoute et Vasles. Cette convention est à joindre au dossier FEADER pour le versement de la subvention. Il faut aussi continuer à chercher de nouveaux professionnels intéressés par ces locaux. Un appel a été fait lors du point info sur Radio Gâtine.

.Sécurité routière :

.Sébastien Proutière demande à ce qu'une nouvelle réflexion soit menée autour de la circulation du lotissement des Chênes et la Rue de l'ancienne Poste. En effet, suite à la mise en sens unique de cette rue, beaucoup de véhicules, tracteurs et camions empruntent le lotissement pour rejoindre la route de Poitiers. Les voies de circulation de ce lotissement ne sont pas adaptées à ce trafic.

.Anciennement en sens unique, la circulation du lotissement a été remise en 2 voies sur demande des riverains.

.Demande de petites poubelles au stade : Mireille Mouffranc fait part d'une demande des usagers pour avoir des petites poubelles autour du stade. Joël en prend note.

.ZoProd doit venir prochainement récupérer du matériel et refaire une soudure au barbecue et souhaite à cette occasion rencontrer M. Le Maire.

.Le Maire donne les noms des personnes extérieures au conseil qu'il nomme comme représentants au Conseil d'Administration du CCAS : Mme Mallet Jacqueline, Mme Gentilleau Edwige, Mme Père Adeline, Mme Beausse Sylvie, Mme Georges Marylène.

.Bien que ne faisant pas partie du CCAS, Mireille Mouffranc demande l'autorisation au Maire d'assister aux réunions de la coordination sociale du CSC des Forges comme par le passé. Le Maire accepte.

.Bertrand Fillon demande si le Maire a été contacté dans le cadre du projet éolien sur la commune voisine. Bien que le Maire n'ait pas été contacté, Denis Caspar a contacté Mme le Maire de Chalandray. Celle-ci s'oppose à ce projet selon les recommandations de Météo France qui s'oppose au projet. Aucune délibération n'a été prise à Chalandray sur ce dossier.

Séance Levée à 22h10

Séance du 27 Octobre 2014

Jean-Marc GIRET		Sébastien PROUTIERE	
Adélaïde BIGUET		Élodie BARCQ	
Olivier ROY		Alain MASSÉ	
Denis CASPAR		Loréna GONZALEZ	
Guillaume PARNAUDEAU		Patrice FLEURY	
Ingrid VEILLON		Marie-Angèle PIED	Excusée
Séverine ROMÉRO	Excusée	Mickaël TIFFENEAU	
Franck DADU		Mireille MOUFFRANC	
Sandrine FOUQUET-GRASSET		Bertrand FILLON	
Sylvie BODIN			